

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31576**

Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe III: Métiers bâtiment et du patrimoine architectural - Classe 12: Miroiterie décorative

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Le ministre chargé de l'éducation au titre d'une profession dénommée « charpentes en bois » rattachée au groupe des métiers du bâtiment, des travaux publics et du patrimoine architectural

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254s Soudage, assemblage, pose, d ensembles métalliques et de chaudronnerie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects des travaux du miroitier décorateur avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ d'intervention comme la réalisation des travaux sur verre avec des techniques à froid ou à chaud, en atelier. Cette mise en œuvre comprend l'analyse du dossier, la conception du projet, l'organisation du travail et exige la maîtrise confirmée des techniques professionnelles. Il réalise les travaux de mise en forme (façonnage manuel ou industriel, bombage, thermoformage), de décoration par enlèvement où apport de matière (gravure au sablage ou à la roue, bouchardage, grugeage, laquage, sérigraphie); d'assemblage (collage U.V. ou silicone, thermocollage, fusing).

Les activités consistent à :

- Réaliser des relevés dimensionnels sur site
- Concevoir et dimensionner les solutions du projet ;
- Réaliser des éléments sur mesure ;
- Réaliser les travaux de mise en forme ;
- Réaliser les décorations ;
- Réaliser les assemblages ;
- Réaliser la pose des éléments.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Prendre en charge la demande client et le cahier des charges dans l'entreprise et sur le site pour analyser et identifier les besoins pour la réalisation ;
- Établir les modalités de la fabrication de l'ouvrage ;
- Effectuer les croquis nécessaires pour la fabrication ;
- Choisir les procédés techniques de fabrication ;
- Choisir les matériaux et matériels nécessaires ;
- Établir le planning de la réalisation et les coûts ;
- Organiser le poste en atelier et sur le chantier.
- Mettre en œuvre l'ensemble des procédés de fabrication choisis ;
- Réaliser les traces, les implantations et la pose l'ouvrage ;
- Contrôler la conformité de l'exécution avant la réception.
- Constituer le dossier de réalisation du projet.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence, peut s'exercer dans les secteurs du bâtiment TPE, PME/PMI

Maître-ouvrier, Chef d'équipe, Chef de chantier, Artisan, Entrepreneur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2206 : Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie

F1501 : Montage de structures et de charpentes bois

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du métier qui réunit les techniques et compétences les plus complexes et met en évidence les capacités, les références à l'architecture et à la décoration pour la réalisation d'un ouvrage demandant l'utilisation de

techniques et compétences les plus élaborées pour effectuer la mise en forme à froid ou à chaud, la décoration sur verre par enlèvement de matière à froid et par apport de matière à chaud, les assemblages plus ou moins complexes de collages à froid ou à chaud et les pièces métalliques avec les finitions soignées.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924: 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.